

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 11 avril 2014

Service instructeur
Service des Actions Educatives et de la Jeunesse

N° CP-2014-4-8-1

Service consulté

**POLITIQUE DES ACTIONS EDUCATIVES:
AIDES ET SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES
ET ASSOCIATIONS LIES A LA VIE SCOLAIRE EN 2014**

Résumé : Le rapport a pour objet d'autoriser:

- l'attribution d'aides et de subventions d'un montant total de 101 131 € à divers organismes et associations liés à la vie scolaire, en 2014,
- la signature d'un avenant à la convention de financement à passer avec le CRDP d'Alsace.

Le Conseil Général a inscrit un crédit de 172 374 € au Budget Primitif 2014 pour l'attribution d'aides et de subventions à divers organismes et associations liés à la vie scolaire.

La Commission Permanente a reçu délégation pour l'affectation de ce crédit, étant entendu que le Conseil Général a fixé, dès le 18 octobre 2013, lors de l'examen du rapport relatif au fonctionnement des collèges en 2013, le montant des subventions attribuées aux foyers socio-éducatifs des collèges (32 292 €, au total). Par ailleurs, la Commission permanente a déjà affecté, le 21 février 2014, une subvention de 5 000 € à l'Association Club Expert Nutrition Alimentation pour l'organisation de la formation « Plaisir à la Cantine ».

Le présent rapport a pour objet d'affecter, en 2014, les aides et subventions aux associations organisatrices de concours scolaires, aux organismes publics et aux associations diverses, sauf les subventions destinées :

- * à l'association Jeunes-Emploi-Formation (JEF), qui a déjà bénéficié d'une subvention de 15 000 €, versée dès 2013, pour l'organisation du « Salon Régional Formation Emploi » de janvier 2014 ; une demande éventuelle de subvention pour le Salon de 2015 pourra faire l'objet d'un examen d'ici la fin de l'année 2014 ;
- * à l'Amicale du Personnel du collège Kennedy, à MULHOUSE, pour les frais de stationnement des véhicules du personnel, dont la demande fera l'objet d'un rapport spécifique, sur la base d'un décompte des dépenses de l'année scolaire 2013-2014, dans le cadre d'une nouvelle convention à passer avec l'association (1 850 € en 2013).

I. Les concours scolaires

1) Mathématiques Sans Frontières

L'association "Mathématiques Sans Frontières" organise chaque année, depuis 1989, une compétition internationale ouverte aux classes de troisième et de seconde et à des classes de niveau équivalent à l'étranger. Chacune d'entre elles s'organise pour répartir les tâches de recherche, de confrontation et de rédaction d'une série d'exercices variés. L'un des exercices est à rédiger en langue étrangère.

Les objectifs de "Mathématiques Sans Frontières" sont de favoriser le travail d'équipe, d'ouvrir les mathématiques aux langues étrangères, d'améliorer les liaisons collège-lycée et de susciter des vocations scientifiques et techniques auprès des élèves de troisième et de seconde, y compris les élèves de seconde professionnelle.

Il existe également, depuis quelques années, une compétition "Junior" qui s'adresse aux élèves des classes de CM2 et de sixième.

En 2013, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 8 500 € qui a permis d'organiser le concours et de récompenser diverses classes haut-rhinoises. Je vous propose de lui attribuer une aide **8 500 €** également en 2014.

2) Le Grand Prix du Jeune Lecteur et du Jeune Dessinateur

L'association départementale des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public (PEEP) organise, chaque année, un concours s'adressant aux élèves des classes de CM1, CM2 et sixième, dans le Haut-Rhin.

Les participants racontent un livre de leur choix. Le lauréat départemental pourra, s'il est sélectionné, faire partie d'un jury régional, puis national, qui attribue le « Grand Prix du Jeune Lecteur » au roman choisi par les jeunes dans le cadre d'une liste d'ouvrages sélectionnés.

L'association organise par ailleurs, chaque année, un Grand prix du Jeune Dessinateur, s'adressant aux élèves de l'enseignement primaire (classes maternelles et élémentaires).

En 2013, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 700 € qui a permis de récompenser les meilleures contributions au niveau du Haut-Rhin. Je vous propose de lui attribuer une aide de **700 €** également en 2014.

3) Le Prix de la Tolérance

L'association des Amis de Marcel Rudloff organise, chaque année, un concours destiné à développer, dans l'ensemble des écoles, collèges et lycées d'Alsace, une réflexion sur le thème du "mieux vivre ensemble".

Les contributions peuvent prendre les formes les plus diverses (réalisation d'un CD Rom, d'une vidéo, rédaction d'un texte individuel ou collectif, ou production artistique).

En 2013, l'association a bénéficié d'une aide départementale de 500 € qui lui a permis de récompenser le collège de KINGERSHEIM. Je vous propose de lui attribuer une aide de **500 €** également en 2014.

4) Le Championnat Régional des Mini-Entreprises

Le Rectorat a créé, en 2010, avec le MEDEF et plusieurs organismes représentatifs du monde de l'entreprise, une association appelée « Entreprendre pour Apprendre, Alsace », destinée à promouvoir les mini-entreprises dans les collèges et lycées .

Il s'agit de permettre aux élèves de créer et de gérer une véritable petite entreprise au sein de leur établissement, avec une activité économique réelle. Cette activité permet une connaissance des contraintes et des métiers et développe l'esprit d'entreprendre. Les élèves sont encadrés par une équipe d'enseignants, un chargé de mission de l'association et des responsables d'entreprises. En 2014, environ 900 jeunes sont impliqués dans les mini-entreprises de l'académie.

L'association organise chaque année un concours qui récompense les meilleures équipes. Elle a bénéficié à cet effet d'une aide départementale de 1 000 € en 2013 pour l'organisation du concours et la remise d'un prix au collège de BURNHAUPT-LE-HAUT. Je vous propose de lui attribuer une aide de **1 000 €** également en 2014.

II. Le Centre Départemental de Documentation Pédagogique

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace dispose d'une antenne dans le Haut-Rhin : le Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) dont le siège est à COLMAR, qui dispose lui-même actuellement de deux antennes, à GUEBWILLER et à MULHOUSE, ainsi que d'une équipe mobile utilisant un véhicule dont le renouvellement récent a fait l'objet d'une subvention départementale de 8 000 € (délibération CP-8-8-10 du 7 septembre 2012). Une réorganisation du service est actuellement en cours, en vue d'un recentrage des activités de GUEWILLER vers COLMAR.

Chaque année, le Département contribue financièrement au fonctionnement du CDDP, dans le cadre d'une convention, étant entendu que la subvention est versée au CRDP qui seul dispose de la personnalité juridique.

Les objectifs du CDDP, en 2014, figurent en **annexe** au présent rapport.

En 2013, le CDDP a bénéficié d'une subvention départementale de 63 000 €. Je vous propose de reconduire cette subvention de fonctionnement de **63 000 €** en 2014 et d'autoriser la signature de l'avenant à la convention de financement.

III. Les associations diverses

1) L'association Educ'Envia 68

L'association Educ'Envia 68, créée en 1973, a comme objectif de promouvoir les sorties scolaires avec nuitées en Alsace auprès des écoles et des établissements scolaires haut-rhinois. Elle informe et conseille les enseignants et les centres d'accueil. Elle contribue à la conception d'outils pédagogiques propres aux sorties scolaires avec nuitées.

Jusqu'en 2004, les sorties étaient subventionnées par l'intermédiaire de l'association. Depuis 2005, elles sont subventionnées de manière directe par le Département. Les affectations de subventions font l'objet de rapports présentés, tout au long de l'année, à la Commission Permanente, conformément aux critères fixés chaque année par le Conseil Général.

L'association, qui dispose d'une salariée (à temps partiel), sollicite une subvention de 15 000 € en 2014. En 2013, elle a bénéficié d'une subvention départementale de 16 000 €. Je vous propose de lui attribuer la subvention demandée de **15 000 €**.

2) La coopération scolaire

Le Conseil Général subventionne, depuis 1994, l'association départementale de l'Office Central de Coopération à l'Ecole (O.C.C.E. 68) qui regroupe, dans le département, près de 59 000 élèves de l'enseignement primaire et secondaire, en 700 coopératives.

L'OCCE œuvre en faveur d'une meilleure formation civique par une initiation aux règles de la démocratie, une initiation à la gestion, la réalisation de projets éducatifs coopératifs et une pédagogie dans laquelle l'élève devient l'acteur de son apprentissage. Chaque coopérative a ses projets propres (sorties scolaires, correspondance scolaire, journal scolaire, projets culturels et artistiques...).

Le Conseil Général subventionne les actions globales de l'association départementale.

En 2013, l'association départementale a bénéficié d'une subvention de 3 100 €. Je vous propose de renouveler cette subvention de **3 100 €** en 2014, pour la participation des écoles haut-rhinoises au festival national de vidéo scolaire « Lire et écrire des images » et pour la mise en œuvre de l'action « Copains qui dansent » (dances traditionnelles d'Alsace et d'ailleurs) dans le cadre de 33 rencontres qui concerneront 165 classes et 3 526 élèves, en 2013-2014.

3) La scolarisation dans les établissements pénitentiaires

La scolarisation des détenus est actuellement organisée dans le cadre d'Unités Pédagogiques Régionales (UPR), conformément à une convention passée entre le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de la Justice.

L'UPR de la Région Pénitentiaire de STRASBOURG comporte 14 Unités Locales d'Enseignement (ULE) dont celles d'ENSISHEIM, de COLMAR et de MULHOUSE.

La principale finalité de cette scolarisation est de doter la personne détenue des compétences utiles pour se réinsérer dans la vie sociale. La population en milieu carcéral présente en effet un niveau moyen d'études et de qualification très bas et son taux d'illettrisme est largement supérieur à celui existant dans l'ensemble de la population. Pour une grande partie de ce public, le premier objectif est la maîtrise des savoirs fondamentaux : langue orale et écrite, mathématiques, connaissance du monde actuel.

Au-delà de ce premier niveau, certains détenus ne possèdent ni qualification, ni diplôme, bien qu'ils aient suivi un enseignement secondaire. L'objectif essentiel pour eux est d'accéder, par une formation professionnelle, à un niveau V de qualification (CAP, BEP).

Enfin une partie restreinte de la population pénale est susceptible d'accéder à des diplômes d'enseignement général (brevet des collèges, baccalauréat) ou des diplômes universitaires.

Le Département contribue financièrement à cette action de l'Etat, à travers les ULE haut-rhinoises, chaque année. En 2013, le montant total des subventions s'élevait à 9 331 €.

Je vous propose de reconduire ce montant en 2014 et de le répartir, comme en 2013, de la manière suivante :

- Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Maison d'Arrêt de MULHOUSE :	2 644 €

Les subventions sont versées aux coopératives OCCE gestionnaires des ULE.

---000---

En conclusion je vous propose :

1) d'attribuer les aides et subventions suivantes, dont le montant total s'élève à : 101 131 €, dans le cadre du programme E 755, code 26 273 :

❖ Chapitre 67, fonction 28, nature 6713 :

- Mathématiques Sans Frontières :	8 500 €
- Association départementale des PEEP :	700 €
- Association des Amis de Marcel Rudloff :	500 €
- Entreprendre pour Apprendre, Alsace :	1 000 €

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 65738 :

- CRDP d'Alsace :	63 000 €
-------------------	----------

❖ Chapitre 65, fonction 28, nature 6574 :

- Educ'Envia 68 :	15 000 €
- OCCE 68 :	3 100 €
- Association OCCE de la Maison Centrale d'ENSISHEIM :	5 380 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de COLMAR :	1 307 €
- Association OCCE de la Maison d'Arrêt de MULHOUSE) :	2 644 €

2) de m'autoriser à signer, avec le CRDP d'Alsace, l'avenant annexé au rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**AVENANT A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU
HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL DE DOCUMENTATION
PEDAGOGIQUE D'ALSACE, SIGNEE LE 28 AVRIL 2004**

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321,

Vu le règlement financier du Département du Haut-Rhin,

Vu la demande de subvention présentée par le Centre Régional de Documentation Pédagogique d'Alsace,

Entre

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service des Actions Educatives et de la Jeunesse), sis 100 avenue d'Alsace, BP 20351, 68006 COLMAR CEDEX, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 11 avril 2014,

Et

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) d'Alsace, représenté par son Directeur, en sa qualité d'autorité de tutelle du Centre Départemental de Documentation Pédagogique (CDDP) du Haut-Rhin,

il est exposé est convenu ce qui suit.

Article 1 : objet de la subvention du Département, en 2014

La subvention du Département a pour objet de contribuer financièrement aux objectifs du CDDP tels qu'ils sont définis en annexe au présent avenant.

Article 2 : montant de la subvention, en 2014

Au titre de 2014 le Département alloue, au CRDP, une subvention de fonctionnement de 63 000 €.

Fait en deux exemplaires

à le.....

Le Directeur du CRDP d'Alsace

Le Président du Conseil Général

**ANNEXE A LA CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT PAR LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN AU CENTRE REGIONAL
DE DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE DE L'ACADEMIE DE STRASBOURG**

LES OBJECTIFS DU CDDP DU HAUT-RHIN pour 2014 se situent dans le cadre du projet national de modernisation de notre réseau SCEREN 2017, qui réaffirme le rôle déterminant des centres départementaux comme lieux de service public de l'éducation, en particulier dans les domaines suivants :

- 1. Conception et développement des Learning Training Centers ou espaces d'accueil et de pratiques professionnelles des acteurs de l'éducation*
- 2. Accompagnement et formation à la recherche et à l'usage des ressources éducatives de ces acteurs, notamment formation au et par le numérique*
- 3. Communication, valorisation et diffusion sur le territoire départemental des ressources et services*
- 4. Création d'un pôle de référence national sur les ressources bilingues et les projets transfrontaliers et européens*

⇒ UN ESPACE D'ACCUEIL ET DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES A COLMAR ET A MULHOUSE

Force est de le constater : le concept traditionnel de médiathèque et de librairie a vécu et n'attire plus nos publics parce qu'il ne répond plus suffisamment aux besoins actuels de nos usagers.

C'est la raison pour laquelle le concept d'espace professionnel a été développé, en cours d'expérimentation à Strasbourg. Cet espace regroupera en un même site des fonctions d'accueil, de conseil et d'orientation du public, d'accès aux outils et ressources à la demande, d'accompagnement et de formation en lien avec la démarche de recherche ou de production documentaire engagée sur place.

L'espace de pratiques professionnelles comportera ainsi en un lieu unique :

- un guichet d'accueil et d'orientation,
- un atelier numérique permettant une mise en pratique d'une recherche – production documentaire en faisant appel aux outils les plus innovants,
- un espace ressources intégrant un « point doc » et « une boutique » et cumulant les fonctions de prêt, de vente et de consultation documentaire.

L'accès à la documentation dématérialisée sera omniprésent et visera l'autonomisation des usagers et l'accès documentaire en tous points, y compris à partir de leur domicile.

Des outils spécifiques ont d'ores et déjà été expérimentés en ce sens :

- ouverture des plateformes de prêt dématérialisé Numilog et Cairn

<http://www.numilog.com/bibliotheque/crdp-lorraine/default.asp>

- développement des accès à la cyberbibliothèque du SCEREN

<http://www.sceren.com/>

- création du kiosque numérique permettant un accès en un écran d'icônes cliquables à un bouquet de services disponibles

<http://www.crdp-strasbourg.fr/kiosque/>

Deux espaces de pratiques professionnelles seront développés à Colmar et à Mulhouse en 2014.

Un projet est à l'étude dans le cadre du collège connecté Berlioz à Colmar, un autre à l'Ecole du Haut Poirier à Mulhouse.

Coûts des espaces de pratiques professionnelles

Personnel : 98 000 euros

Equipement : 20 000 euros

Documentation : 4 000 euros

Charges, entretien, fonctionnement : 30 000 euros

TOTAL : 152 000 euros

⇒UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF ET DE FORMATION GRATUITE SUR L'ENSEMBLE DU DEPARTEMENT

Après le passage à la gratuité des accès aux espaces de pratiques professionnelles sur l'ensemble du territoire académique, c'est à présent l'offre de formation qui est en libre service pour l'ensemble de nos publics.

Cette offre a dû être conçue et reconstruite depuis un peu plus d'un an et deux référents formation ont été nommés : Pierre Kessler (responsable académique) et Nicolas Orlic (relais départemental) sont ainsi les interlocuteurs identifiés pour toute demande dans le champ de la ressource pédagogique ou du numérique éducatif.

L'offre de formation constituée est aujourd'hui mise en cohérence avec la direction académique de la formation et la délégation académique au numérique.

Elle propose de très nombreux modules dans les champs de la documentation, des pratiques numériques, des publications en ligne et de la photo/vidéo ...

<http://www.crdp-strasbourg.fr/formodules/index.php>

Ces actions de formation sont centrées sur les chantiers éducatifs prioritaires du moment – liés en particulier au développement des pratiques et de la culture numériques, qui ont bouleversé notre monde.

Elles sont confiées à des formateurs professionnels, qui sont mobilisés en tant qu'ingénieurs ou techniciens dans le cadre de projets de production du CRDP/ CDDP :

- développement du manuel numérique « Deutsch mit Elan »

<https://elan.crdp-strasbourg.fr>

- production déléguée du projet transmédia « Stùmpele »

<http://www.crdp-strasbourg.fr/7360-emission-pedagogique-100-alsacienne/>

- prototype de musée virtuel

<http://www.crdp-strasbourg.fr/ligne-satirique/>

...

L'établissement met ainsi à disposition de ses actions de formation le produit de son propre travail en recherche-développement et expérimentation de ressources innovantes, ainsi que les compétences qu'il mobilise dans ce cadre.

Cette offre de formation ne représente en rien une liste finie. Les personnels du CRDP/CDDP, les référents formation et les professionnels de notre réseau, sont à l'écoute des publics départementaux pour concrétiser cette mission d'appui documentaire et d'ingénierie éducative à la demande.

Ils souhaitent également initier de nouvelles modalités de coopération, notamment dans le cadre des espaces de pratiques professionnelles, en s'appuyant sur des équipements de dernière génération, plus proches des besoins actuels et plus intégrés à la dynamique des projets pédagogiques et éducatifs des acteurs d'aujourd'hui.

Coût de l'accompagnement éducatif et de la formation

Personnel : 17 000 euros

Équipement : commun avec l'espace de pratiques professionnelles

TOTAL : 17 000 euros

⇒ **UNE NOUVELLE FAÇON DE CONCEVOIR LA COMMUNICATION, VALORISATION ET DIFFUSION DES RESSOURCES ET SERVICES EDUCATIFS**

La question de la dématérialisation des ressources est centrale dans le champ des activités documentaires aujourd'hui. Nous vivons une période de transition dans laquelle l'écrit, l'image et le son s'échangent autant sur Internet que par la consultation de produits physiques.

Pour accompagner la dématérialisation des ressources, le CRDP propose :

- le renforcement de son offre en ligne, de la documentation sur les réseaux et des accès distants,

<http://www.crdp-strasbourg.fr/bnpa/>

<http://www.crdp-strasbourg.fr/histarts/>

- l'accompagnement des projets nationaux de plateformes de ressources (projet de portail franco-allemand initié par le MEN, projets CNDP de plateformes de prêt et de vente).

Dans ce contexte de changement, l'accompagnement des usages est central, visant à encourager des pratiques documentaires nouvelles. Il peut s'opérer en site, dans le cadre des espaces de pratiques professionnelles, ou sur le terrain.

Le rôle des délégués pédagogiques itinérants a été redéfini en ce sens, comme celui d'acteurs territoriaux au service du département, avec :

- un centrage de leur travail sur une approche qualitative (réponses personnalisées aux besoins dans une meilleure gestion de la relation aux usagers),

- une redéfinition de la performance en termes de couverture territoriale (tous les établissements visités et 20 % des écoles en deux ans),

- une organisation à la hauteur de ces enjeux avec des indicateurs de pilotage précis (travail de reporting et management des équipes itinérantes).

De la qualité de l'accompagnement humain dépend « l'entrée de l'Ecole dans l'ère du numérique ».

Cet accompagnement ressort, dans le cadre du service au département :

- du travail de proximité des délégués pédagogiques, qui développent des réponses à la demande des acteurs de terrain (préparation de rencontres ciblées sur des objectifs),

- de l'accueil des usagers dans le cadre des espaces de pratiques professionnels (analyse de demandes en temps réel et propositions de réponses en site),
- du catalogue de formation du CRDP/CDDP et de rendez-vous identifiés (mercredis du numérique, bac à sable des formateurs, séances de soutien à projets à la demande).

<u>Coût des actions territoriales</u>	
Personnel	74 000 euros
Ouvrages pédagogiques	37 000 euros
Frais de mission / maintenance véhicules	8 000 euros
TOTAL	119 000 euros

⇒ CREATION D'UN POLE DE REFERENCE NATIONAL SUR LES RESSOURCES BILINGUES ET LES PROJETS TRANSFRONTALIERS ET EUROPEENS

La réorganisation de notre réseau national et le projet SCEREN 2017 visent à donner une meilleure lisibilité de notre offre éducative, tant au plan du territoire régional et départemental de compétence du CRDP-CDDP qu'au plan de son rayonnement national, transfrontalier et européen.

Le choix du CDDP et du site de Colmar s'impose naturellement comme le lieu d'implantation d'un pôle de référence sur les problématiques du bilinguisme et pour le développement de projets interrégionaux et européens, notamment en raison de son ancrage naturel dans la dynamique de l'espace du Rhin supérieur.

Y sera créé, au sein de l'espace de pratiques professionnelles, un espace ressources et conseils spécifique et identifié, destiné à accueillir l'ensemble des publics -enseignants, parents, élèves-, permettant de répondre aux besoins documentaires en proposant :

- des activités de recherche documentaire et de mise à disposition de ressources en site,
- des actions d'accompagnement de projets éducatifs et pédagogiques, incluant au besoin un volet formation.

L'objectif est de proposer en un lieu unique un ensemble spécialisé et le plus complet possible d'outils et de ressources pour soutenir les projets en langues et cultures régionales.

<u>Coût du pôle spécialisé</u>	
Personnel	31 000 euros
Documentation	4 000 euros
TOTAL	35 000 euros

PERSPECTIVES POUR UN NOUVEAU CDDP

Ces quatre pistes de travail pour 2014, ainsi que les objectifs correspondant, visent à améliorer l'offre de services du CDDP du Haut-Rhin et à doter le centre d'outils à la hauteur des enjeux éducatifs du moment, sur son site de Colmar comme sur celui de Mulhouse.

Cet effort de modernisation sans précédent est également centré sur le développement d'usages nouveaux liés au basculement numérique progressif des ressources pour la communauté éducative. Il vise à contribuer à la création d'une culture numérique des acteurs de l'éducation et à mieux préparer les élèves à la société de l'information d'aujourd'hui et à leur environnement sociétal et professionnel de demain.

Il est enfin orienté également vers ce qui fait la spécificité d'un territoire au cœur de l'espace du Rhin supérieur : son bilinguisme et la valorisation de son patrimoine linguistique et culturel indispensable à préparer l'avenir éducatif et professionnel du plus jeune public.